

L'intimidation



Presque tous les jeunes ont déjà vu un acte d'intimidation, ont été victimes d'intimidation ou ont intimidé quelqu'un. Que faire? Alain Mongeau, prêtre du diocèse de Montréal, propose une brève réflexion sur la question. Des jeunes évoquent leurs expériences de l'intimidation dans un vox pop.

Avertissement

Pour vivre cette démarche, il faut de bons liens de confiance entre les participants. Parler d'intimidation, c'est évoquer des moments où l'on s'est senti très vulnérable. Bien menée, cette rencontre peut favoriser la guérison et diminuer le risque de vivre de l'intimidation. Si vous n'êtes pas certain(e) de la maturité et du respect mutuel au sein du groupe, nous vous conseillons de vivre cette animation une fois qu'un bon climat se sera installé, suite à d'autres rencontres; ou d'éviter de poser les questions de façon trop personnelle.

Mise en route

Demander aux jeunes:

- « Qu'est-ce que l'intimidation? »
- « Pouvez-vous donner quelques exemples d'intimidation? »

Après avoir écouté ces réponses, vous pouvez les compléter par cette définition:

« L'intimidation, ce sont des paroles, des gestes, des images ou des comportements qui blessent, humilient, excluent socialement une personne ou qui ont pour effet de faire perdre l'estime de soi. Elle survient généralement lorsqu'il y a un rapport de force entre un agresseur et une victime. »

Visionner la vidéo : <https://vimeo.com/181684061>

Réflexion personnelle et échange

Alain Mongeau indique que le dialogue est une piste de solution.

- o Est-ce possible? Comment créer une situation propice au dialogue?
- o Est-ce qu'il y a d'autres éléments pour contrer l'intimidation?
(Exemples: en parler, dénoncer, trouver de l'aide, prendre soin de soi ou de la victime)

Note: si le besoin se manifeste, référer à l'encart (page suivante): ***Intimider c'est illégal!***

Approfondissement: Foi chrétienne et intimidation

La tradition chrétienne nous sensibilise en matière d'intimidation et d'exclusion. Les évangiles rapportent que la mission de Jésus était surtout auprès de ceux et celles qui étaient marginalisés de sa société. Quels récits sont de bons exemples de cette pratique?

- Jésus sauve une femme qui allait être exécutée parce qu'elle avait commis l'adultère (Jean 8).
- Jésus guérit des lépreux et leur permet de réintégrer la société qui les exclut (Luc 17,11-19).
- Jésus guérit un homme qui était rejeté de son village parce qu'on le croyait sous l'emprise d'un démon (Marc 5,1-20).
- Jésus mange avec des personnes qui sont exclues de la société comme des prostitués (Luc 7, 36-50) ou des collecteurs d'impôts (Zachée en Luc 19).

En plus des récits bibliques, au cours de l'histoire, les chrétiens ont été victimes d'actes violents. Par exemple, l'Empire romain a persécuté les chrétiens à cause de leur foi. Encore aujourd'hui, des chrétiens meurent à cause de leur foi.

- o Selon vous, quel est le regard chrétien sur l'intimidation?

L'intimidation est une situation intolérable qui doit être corrigée. Elle peut cependant devenir une occasion de transformation et même de solidarité et de pardon si chacun s'engage à changer les rapports de force pour aider à la construction de rapport plus harmonieux.

Conclusion

Les membres du groupe qui le souhaitent peuvent exprimer à voix haute (en quelques mots) ce que leur a apporté cette rencontre.

Quelques sites pleins de ressources sur l'intimidation :

<http://teljeunes.com/informe-toi/intimidation/qu-est-ce-que-c-est>

<https://jeunessejecoute.ca/Teens/InfoBooth/Bullying/What-is-bullying.aspx>

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/pages/index.aspx>

Intimider, c'est illégal!

Dans certains cas, l'intimidation peut être considérée comme un crime qu'il faut dénoncer. Ce peut être le cas si des paroles, des gestes ou des comportements sont, par exemple :

- des menaces ;
- de la violence physique ou verbale ;
- des rumeurs malveillantes ;
- du vol ou du bris de biens personnels ;
- une fraude à l'identité ;
- du harcèlement criminel ;
- de la pornographie juvénile ;
- de la distribution d'images intimes ;
- de l'incitation à la haine (intimidation fondée sur l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, les croyances religieuses, etc.)

Toute personne peut signaler ces infractions à la police (9-1-1). Pour la cyber-intimidation, en plus de dénoncer les comportements aux policiers, il est aussi possible de faire bloquer les comptes et profils des jeunes qui intimident en dénonçant les comportements à ton fournisseur Internet et au diffuseur, par exemple Facebook.